



Pour le sommet du G 20 réuni à Toronto (Canada) le 27 juin, c'est aux travailleurs de payer la crise et le renflouement des spéculateurs : « réformes structurelles » (c'est-à-dire attaques contre les retraites), « plans budgétaires qui auront pour effet de réduire au moins de moitié les déficits »...

**Dans 13 jours**

C'est un gouvernement en crise ouverte qui est chargé de mettre en œuvre un programme de guerre sociale, dont la clé de voûte est la « réforme des retraites ».

Par millions, les travailleurs ont exprimé leur rejet. Pourquoi le PS, le PCF et le Parti de gauche ne disent-ils pas clairement et nettement ce que veulent tous les travailleurs : « *Retrait immédiat de la réforme* » ? N'est-ce pas ce qui explique que ce gouvernement affaibli peut se permettre de maintenir malgré tout son projet de loi ?

Le temps presse. D'ici deux semaines, le 13 juillet, les mères de famille fonctionnaires qui ont élevé trois enfants (et elles n'ont pas la fortune d'une Bettencourt, elles) doivent décider de partir en retraite immédiatement ou non. Le projet de loi n'est même pas encore examiné par les députés que le gouvernement veut leur voler 30 % de leur maigre pension !

Et c'est ce gouvernement, avec ce ministre Woerth au centre du scandale, qui ose prétendre prendre de telles mesures !

Alors, les dirigeants du PS, du PCF et du Parti de gauche doivent cesser de tergiverser. Qu'attendent-ils pour se prononcer ? C'est le sens de la lettre ouverte que leur a adressée le Parti ouvrier indépendant.

Yan Legoff

**Sans attendre l'adoption de son projet de loi, le gouvernement commence à le mettre en application chez les fonctionnaires. L'urgence est d'exiger le retrait du projet.**

# Retraites : le temps presse

**27 JUIN : LE SOMMET DU G 20 SONNE LA CHARGE CONTRE LES TRAVAILLEURS DU MONDE ENTIER**

En un langage à peine codé, les chefs de gouvernement et présidents du G 20, qui regroupent les 20 plus grandes économies nationales du monde, réunis à Toronto (Canada), ont décidé d'engager et de poursuivre des plans de rigueur contre les travailleurs. Il faut, disent-ils, « *poursuivre les réformes structurelles* » et « *mettre en place des plans budgétaires qui auront pour effet de réduire au moins de moitié les déficits d'ici à 2013* ».

Traduction : ne pas lâcher sur les « réformes » des retraites engagées en Europe, dégager de nouvelles coupes budgétaires, tailler dans tous les régimes de protection sociale... Tout cela au nom du « *renforcement de nos systèmes financiers contre les risques* ».

**28 JUIN : EMBOURBÉ DANS L'AFFAIRE BETTENCOURT, LE GOUVERNEMENT PERSISTE ET SIGNE**

Mis en cause dans l'affaire Bettencourt (la milliardaire, première fortune de France) et dans sa fonction de trésorier de l'UMP, le ministre Eric Woerth, en charge des retraites, reçoit la confiance du gouvernement. Le secrétaire général de l'UMP dénonce une « *opération* » et accuse : on veut « *empêcher Eric Woerth et le gouvernement de parler des retraites* ».

**29 JUIN : L'ANGOISSE DES FONCTIONNAIRES MÈRES DE FAMILLE**

Alors que la loi sur les retraites n'est même pas encore sur les bureaux de l'Assemblée nationale, les mères de famille fonctionnaires, qui sont de modestes femmes de service, de simples agents d'administration, prennent contact avec angoisse avec leurs représentants syndicaux : elles ont appris qu'elles doivent prendre d'ici treize jours une décision qui engage tout leur avenir (cesser ou non de travailler), sous peine de perdre 300 euros sur leur retraite (lire page 3) !

**30 JUIN : 10 MILLIARDS DE COUPES BUDGÉTAIRES À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DES MINISTRES**

Le gouvernement s'est en effet engagé auprès de Bruxelles à trouver 100 milliards d'euros d'ici à 2013 pour respecter les critères du traité de Maastricht. Au Conseil des ministres du 30 juin doit être adopté un premier plan de coupes budgétaires de 10 milliards d'euros (lire page 3).

**13 JUILLET : LE PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES AU CONSEIL DES MINISTRES**

Le texte, une fois officiellement présenté au Conseil des ministres, doit être immédiatement transmis à l'Assemblée nationale, où il sera examiné en commission dès le 20 juillet, avant d'être discuté en séance plénière le 7 septembre.



La lettre ouverte du POI au PS, au PCF et au Parti de gauche

**“Prononcez-vous clairement. Un seul mot d'ordre : retrait !”**

« **Dirigeants du Parti socialiste, du Parti communiste français, du Parti de gauche, l'heure est grave. Les travailleurs sont en droit de s'adresser à vous pour vous dire : prononcez-vous clairement. Assez de déclarations sur les réformes souhaitables, les contre-projets ! Assez de déclarations d'intention pour 2012 ! Un seul mot d'ordre : retrait du projet de loi Sarkozy-Fillon-Woerth sur les retraites.** »

## Fonctionnaires, mères de trois enfants

# Le gouvernement veut amputer drastiquement leur pension dès le 13 juillet !

Le gouvernement voudrait, dès le 13 juillet, le jour de la présentation de son projet de loi contre les retraites de tous les salariés du public et du privé, appliquer les changements des règles actuelles du calcul de la pension des mères fonctionnaires ayant élevé trois enfants. Avant même, donc, le vote éventuel de la loi !

Jusqu'à aujourd'hui, les fonctionnaires mères de famille ayant élevé trois enfants peuvent partir à la retraite au bout de quinze années de service. Elles étaient près de 15 000 à en avoir bénéficié en 2008. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce dispositif sera purement et simplement supprimé. Quelle honte !

### Calcul de la pension des mères de trois enfants

#### • JUSQU'AU 13 JUILLET 2010

Les règles de calcul des droits sont établies à la date à laquelle la personne a eu trois enfants et 15 ans de service.

#### 15 ans de service et trois enfants avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 :

La réforme Fillon de 2003 ne s'applique pas. L'agent peut partir à la retraite avec une durée de cotisation restée à 37,5 annuités et sans décote, quelle que soit l'année de départ à la retraite (2020, 2030...).

#### 15 ans de service et trois enfants après le 1<sup>er</sup> janvier 2004 :

La réforme Fillon de 2003 s'applique. Dans ce cas, l'agent subit une diminution de la valeur de l'annuité et une décote. Le minimum garanti de pension s'applique, mais sans prendre en compte les bonifications pour enfants.

#### • AVEC LE PROJET DE LOI DU GOUVERNEMENT

La référence pour le calcul du montant de la pension ne serait plus l'année d'ouverture des droits (celle où l'agent a trois enfants et 15 ans de service), mais son année de naissance, et ce, à compter du 13 juillet 2010.

Cela revient à appliquer rétroactivement la loi pour des agents qui ont déposé une demande de retraite après le 13 juillet 2010, mais avant que la loi ne soit éventuellement votée, et, de fait, à supprimer immédiatement ce dispositif.

Et pour ceux qui en conserveraient la possibilité (parents de trois enfants avec 15 ans de service au 31 décembre 2011, parents d'un enfant invalide à 80 %), dès lors qu'ils déposeront leur demande après le 13 juillet 2010, ils se verraient appliquer l'allongement de la durée de cotisation, la diminution de la valeur de l'annuité et la suppression du minimum garanti de pension prévus par le projet de loi gouvernemental !

### L'exemple d'une mère de famille de 46 ans avec trois enfants : 30,1 % de retraite en moins !

Agent née en 1962.  
Trois enfants et plus de 15 ans de service en 2002.  
Traitement brut mensuel de 1 800 euros.  
28 années de service.

#### SITUATION ACTUELLE

28 années de cotisation + une année par enfant.  
Soit 31 années validées.  
Montant de la pension :  $(28 + 3) \times 2\% = 62\%$  du traitement brut, soit 1 116 euros, auxquels s'ajoute la majoration de 10 % pour trois enfants.  
Total : 1 217 euros brut.

#### SI ELLE DÉPOSE SA DEMANDE DE RETRAITE APRÈS LE 13 JUILLET 2010

Ses 31 années validées sont très en dessous de la durée de cotisation prévue par le projet de loi pour les agents nés en 1962.  
Taux de décote maximum : 25 %.  
Valeur de l'annuité de 1,85 % et non plus de 2 % (si la demande est déposée avant la fin 2010).  
Total de la pension : 851 euros brut (y compris la majoration pour trois enfants).

**PERTE SÈCHE PAR MOIS : 366 EUROS BRUT, SOIT 30,1 %.**



### Le rappel des principales mesures du projet de loi gouvernemental

#### • Age légal de départ à la retraite :

— quatre mois supplémentaires par an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;  
— 62 ans en 2018 ;  
— les invalides garderaient la possibilité de partir à 60 ans à condition qu'ils apportent la preuve d'un taux d'invalidité d'au moins 20 %.

#### • Age de la retraite à taux plein (sans décote, quelle que soit la durée de cotisation) :

— il passerait parallèlement de 65 à 67 ans, pour les travailleurs du privé et les fonctionnaires, et à compter de 2017 pour les régimes spéciaux ;  
— les fonctionnaires en « service actif », qui peuvent partir à 50 ou 55 ans du fait de la pénibilité de leur fonction, verraient aussi leur départ décalé de deux ans.

#### • Durée de cotisation :

Actuellement de 40,5 annuités, elle passerait à 41,1 annuités en 2013 suivant les dispositions de la loi Fillon de 2003, et à 41,5 annuités en 2020.

#### • Dispositions supplémentaires pour les fonctionnaires :

— baisse du salaire net : leur « retenue pour pension », prélevée sur leur traitement brut, passerait de 7,85 % à 10,55 % en dix ans, soit une ponction de 2,7 % ;  
— « minimum garanti » de pension à 60 ans : pour des centaines de milliers de fonctionnaires, notamment des mères de famille, qui cumulaient petits salaires et durée de service réduite, le bénéfice du minimum garanti de pension passerait à 65 ans et, à terme, à 67 ans ;  
— droit des mères de famille ayant élevé trois enfants à partir à la retraite anticipée au bout de 15 ans de service : annulé à compter de 2012.

## Le projet gouvernemental contre les retraites, tête de pont d'un plan de coupes sans précédent

### 100 000 postes de fonctionnaires supprimés d'ici à 2011-2013, gel du point d'indice... Les dépenses de santé également dans le collimateur.

Vendredi 25 juin, le Premier ministre, François Fillon, a déclaré sèchement aux centaines de milliers de manifestants de la veille : « Il ne faut pas attendre de moi une faiblesse qui serait coupable et qui exposerait la France. »

Il parlait, bien entendu, du projet de loi sur les retraites, mais aussi des coupes budgétaires en préparation. Le gouvernement s'est en effet engagé auprès de Bruxelles à trouver 100 milliards d'euros d'ici à 2013 pour respecter les critères du traité de Maastricht.

Dimanche 27, c'est au tour du ministre du Budget d'annoncer qu'au Conseil des ministres

du 30 juin serait adopté un premier plan de coupes budgétaires de 10 milliards d'euros.

— 100 000 postes de fonctionnaires seraient supprimés entre 2011 et 2013, les effectifs des administrations centrales seraient sur cette période diminués de 10 %.

— Diminution de 10 % des frais de fonctionnement de l'Etat et de ce qu'on appelle les « dépenses d'intervention ».

— Gel du point d'indice. D'ores et déjà, le ministre de la Fonction publique a laissé entendre aux syndicats de fonctionnaires que le point d'indice servant de base aux calculs de

leur traitement serait gelé de 2011 à 2013, alors même que l'augmentation prévue par le projet de loi sur les retraites des « retenues pour pension » entraînerait une diminution du salaire net des fonctionnaires de plus de 3 % dans les dix prochaines années.

— Et après, ce sera au tour des dépenses de santé. C'est ce que fait savoir la presse économique.

Le projet gouvernemental sur les retraites est bien la tête de pont d'un plan d'ensemble. Contraindre le gouvernement au retrait de son projet de loi sur les retraites serait le meilleur moyen d'imposer un coup d'arrêt à toute cette politique.

### ÉDITORIAL

## L'escamotage

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

Certes, *L'Humanité* n'est plus l'organe du Parti communiste français. Ce n'est pas lui faire injure que de dire que s'y exprime l'orientation de ce parti.

Au lendemain du 24 juin, *L'Humanité* titre : « 2 millions de personnes dans les rues. La France qui peut gagner ! » Puis, le 26 juin : « 2 millions ! Et Fillon reste sourd. » L'éditorial évoque les « députés communistes et du PG qui ont déposé leur propre contre-projet à l'Assemblée », et conclut : « Ou bien le projet Woerth est retiré et un vrai débat s'instaure. Ou bien rendez-vous à la retraite. »

Conclusion pour le moins contradictoire : s'il s'agit, conformément à l'exigence de millions de grévistes et de manifestants, d'imposer le retrait du projet, ce n'est pas par un prétendu débat parlementaire que cela se fera.

Mais enfin, notons que, ce 26 juin, *L'Humanité* évoque la possibilité du retrait.

Passe le week-end... Lundi 28 juin, dans *L'Humanité*, plus un mot sur les retraites, hormis une évocation de la disposition qui frappe les femmes fonctionnaires. De retrait du projet, plus question. Mardi 29 juin : si l'éditorial dénonce « l'hyper-austérité », le mouvement de millions pour le retrait du plan Sarkozy-Fillon-Woerth a totalement disparu.

Côté PS, le 24 juin, Harlem Désir, numéro 2 de ce parti, s'est risqué à demander le retrait du plan du gouvernement. Depuis, silence.

L'affaire Woerth, c'est une certitude, exprime la crise du régime, plus affaibli qu'il ne l'a jamais été. Les choses s'accroissent. Le G 20 exige des Etats qu'ils prennent les mesures les plus drastiques contre les travailleurs et les peuples. Sarkozy dévoile son plan de rigueur : 100 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires, l'attaque contre l'assurance maladie.

Quelle conclusion les partis se réclament de la classe ouvrière devraient-ils en tirer, sinon : plus que jamais, exiger le retrait de la contre-réforme destructrice ?

Pourquoi escamoter cette exigence ? Les dirigeants du PCF réclament « de vrais débats contradictoires sur les retraites (...), projet/contre-projet, argument/contre-argument ». Comme s'il y avait besoin de débats et d'arguments ! Les dirigeants du Parti socialiste, eux, demandent que les débats en commission soient publics, comme si c'était en commission parlementaire que les choses allaient se jouer !

De toutes ces informations, les travailleurs n'ont qu'une conclusion à tirer : raison de plus pour les faire reculer sur les retraites.

Signant la lettre ouverte dont le Parti ouvrier indépendant a pris l'initiative (1), ils sont nombreux à dire, et parmi eux des militants du PS et du PCF : « Quelque chose ne tourne pas rond : pourquoi les dirigeants des partis s'obstinent-ils à noyer le poisson ? Que veulent-ils en réalité ? »

C'est ainsi que se regroupent travailleurs et militants, agissant pour que soient surmontés les obstacles à l'unité dressés par ceux qui escamotent l'exigence commune : retrait et rien d'autre ! Ce regroupement, politique, s'inscrit dans un mouvement plus vaste : le mouvement des millions qui ont commencé à se rassembler sur le terrain de classe, celui de la grève et de la manifestation. C'est ce mouvement, sur ce terrain, qui peut régler la question.

(1) Lettre qui dit notamment : « Dirigeants du Parti socialiste, du Parti communiste français, du Parti de gauche, l'heure est grave. Les travailleurs sont en droit de s'adresser à vous pour vous dire : prononcez-vous clairement. Assez de déclarations sur les réformes souhaitables, les contre-projets ! Assez de déclarations d'intention pour 2012 ! Un seul mot d'ordre : retrait du projet de loi Sarkozy-Fillon-Woerth sur les retraites ! »

## MOTIONS SYNDICALES

# Multiplication des prises de position communes

Depuis dix jours, après la publication du projet de loi gouvernemental sur les retraites, les motions et déclarations de syndicats FO, CGT et FSU, des personnels avec leurs syndicats se multiplient dans les établissements, les services et les villes pour exiger le retrait du projet et formuler l'exigence de la grève interprofessionnelle pour bloquer le gouvernement. Nous en publions des extraits.

## Déclaration commune des syndicats FO et CGT de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) de Tours

« Le plan gouvernemental contre nos retraites est aujourd'hui connu. Il est d'une extrême brutalité contre l'ensemble des retraités du public et du privé (...).

Nous ne pouvons pas accepter pour nous, pour nos enfants, que tout ce qui a été acquis soit détruit.

Alors, la grève interprofessionnelle est légitime et nécessaire pour bloquer le gouvernement et exiger le retrait du plan Sarkozy-Fillon contre nos retraites. »

## Motion des syndicats CGT Educ'action et SNFOLC du lycée professionnel Gilbert-Courtois, à Dreux

« Les syndicats CGT Educ'action et SNFOLC du lycée professionnel Gilbert-Courtois, à Dreux, ont pris connaissance du projet de loi sur les retraites (...).

Ils estiment que ce plan gouvernemental destructeur de nos droits est inacceptable et se prononcent pour une grève interprofessionnelle exigeant le retrait du projet de loi gouvernemental sur la réforme des retraites. »

## Motion des personnels du collège Léo-Drouyn, à Vérac (Gironde), avec leurs syndicats SNES-SNEP-FSU et SDEN-CGT

« Nous constatons que l'intersyndicale CGT-CFDT-UNSA-FSU-Solidaires déclare, après l'annonce des mesures du gouvernement : "Ce projet est inacceptable !" FO, pour sa part, demande le retrait du projet de loi.

Par conséquent, rien ne doit s'opposer maintenant à ce que l'unité se fasse sur un seul mot d'ordre : retrait du plan Fillon !

Pour notre part, nous sommes prêts à nous mobiliser sur ce mot d'ordre. Seule la grève interprofessionnelle fera reculer le gouvernement. Rien ne serait plus néfaste que de poursuivre sur des journées d'action dispersées. »

Photo 10



## Motion unanime des 13 enseignants de l'école Jean-Jaurès, à Lucé (28), avec le Snuipp-FSU et le Snudi-FO

« L'annonce le 16 juin du plan confirme totalement nos pires craintes : allongement de la durée de cotisation à 41,5 annuités (...). Pour nombre d'entre nous (entrés en fonction après 25 ans, temps partiels, congés parentaux, etc.), ça voudrait dire faire classe jusqu'à 68, 70 ans ! Relèvement de l'âge légal de départ à 62 ans (...). Baisse des salaires par l'augmentation de la retenue pour pension à 10,55 %, qui représente une baisse de 5 % du traitement net comme en Espagne, en Grèce. C'est l'équivalent d'une journée de salaire par mois en moins (...).

Les soussignés, militants du Snuipp-FSU, du Snudi-FO, non-syndiqués, estiment que face à ce plan gouvernemental destructeur de nos droits, seule l'exigence du retrait est facteur de regroupement et de mobilisation, aucune discussion, aucun aménagement n'est envisageable. Se prononcent pour la grève interprofessionnelle pour le retrait du plan gouvernemental de destruction des retraites. »

## Déclaration publique des syndicats CGT et FO du groupe hospitalier Broca-La Rochefoucauld-La Collégiale

« Les syndicats CGT et FO de l'hôpital considèrent que nos retraites ne sont ni amendables ni négociables et exigent le retrait de la contre-réforme sur les retraites du gouvernement Sarkozy-Fillon-Woerth (...). Pas touche à nos retraites.

Aucun allongement de la durée de cotisation.

Maintien de la CNRACL et du Code des pensions civiles et militaires. Maintien du calcul de la pension sur les six derniers mois. Maintien de la catégorie active avec possibilité de départ à 55 ans (...). Un appel à la grève interprofessionnelle est indispensable pour imposer le retrait du projet de cette loi, qui sera présenté à l'Assemblée nationale le mardi 7 septembre 2010. »

## L'assemblée des hospitaliers de Dieppe avec les syndicats CGT et FO

« Le projet de loi Sarkozy-Fillon-Woerth a été publié le 16 juin (...). Nous sommes unis pour nous défendre avec un mot d'ordre : retrait du projet Sarkozy-Fillon.

Les confédérations se réunissent à Paris mardi 29 juin, alors nous demandons à nos confédérations d'exiger clairement le retrait du projet de loi.

(...) Le 7 septembre, le gouvernement dépose le projet de loi à l'Assemblée.

Nous donnons mandat à nos confédérations pour lancer un appel à la grève interprofessionnelle le 7 septembre, appel à bloquer le pays le 7 septembre pour le retrait du projet de loi Sarkozy-Fillon. »

## Déclaration des syndicats CGT et FO, Ilot Sainte-Anne (Toulon)

« Face à l'attaque faite à nos retraites, n'est-il pas temps d'accorder nos voix ? (...) Pour notre part, à l'hôpital Sainte-Anne, depuis le début, l'union est notre mot d'ordre (...).

Ce que les travailleurs refusent : le recul de l'âge légal de la retraite à 62 ans en 2018 ; le report de l'annulation de la décote de deux ans ; l'augmentation de la durée de cotisation (...). C'est là toute

l'ampleur de la destruction de la réforme Fillon-Woerth-Sarkozy. Les syndicats CGT et FO de Sainte-Anne, sur la base de nos positions communes, demandent le retrait de la réforme des retraites (...). Nous appelons nos organisations ouvrières à une grève interprofessionnelle. »

## Appel d'enseignants du lycée Gabriel-Fauré, à Annecy, syndiqués au SNES, au SNEP, à FO

« Nous, enseignants du lycée Gabriel-Fauré, syndiqués au SNES, au SNEP, à FO, en appelons à tous nos collègues : l'heure est grave ! Il faut une réaction rapide et forte ! (...)

Les journées d'action à répétition, sur des plates-formes floues, voire contradictoires à nos revendications, ne sont pas de nature à faire reculer le gouvernement. L'alliance avec une organisation, la CFDT, qui, lors de son congrès, a voté le principe de l'allongement de la durée de cotisation et le rapprochement public-privé (...), sème la confusion et ne permet pas de gagner. Nous n'oublions pas aussi que cette organisation avait soutenu le plan Juppé en 1995 et la loi Fillon en 2003, et qu'elle a voté la réforme Châtel des lycées cet hiver (...).

Nous considérons que s'impose aujourd'hui l'exigence du retrait pur et simple du projet gouvernemental. Aujourd'hui, seule la grève interprofessionnelle public-privé, appelée dans l'unité par les organisations sur ce mot d'ordre clair, serait à même de bloquer le pays et de faire reculer le gouvernement. »

Photo DR



Des centaines de milliers de travailleurs ont manifesté le 24 juin dans toute la France. L'intersyndicale CGT-CFDT-FSU-Solidaires-UNSA qui y appelait n'exigeait pas le retrait du projet de loi gouvernemental sur les retraites. Mais cette revendication a malgré tout trouvé son chemin dans certains slogans lancés par les sonos ou sur des banderoles syndicales.

## Communiqué de la FSU (extraits)

**“Le gouvernement doit entendre la contestation d'aujourd'hui et retirer son projet”**

Au soir de la journée d'action du 24 juin, la FSU a pour la seconde fois pris position pour le retrait du projet gouvernemental sur les retraites, après la confédération FO, puis Solidaires. Dans ces conditions, plus que jamais, les travailleurs ne peuvent que s'interroger : pourquoi le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, se refuse-t-il toujours à demander le retrait ?

« Le gouvernement doit renoncer à son projet ! Cette journée marque une nouvelle étape dans la mobilisation contre le projet de réforme des retraites avec une plus forte participation des salariés du public comme du privé dans les manifestations partout en France. C'est dans un contexte de suppressions d'emplois, de gel possible de leurs salaires que les fonctionnaires ont fortement participé à ces mobilisations.

Ils ont fait entendre au gouvernement qu'ils n'acceptaient pas le report de l'âge légal de la retraite à 62 ans et 67 ans. Ils n'acceptent pas non plus l'alignement de leur taux de cotisation sur celui du privé, ce qui reviendrait à baisser leur pouvoir d'achat à la hauteur d'une journée de salaire en moins par mois. Enfin, ils n'acceptent pas la suppression de dispositifs comme celui du minimum garanti ou des possibilités pour les parents de trois enfants à pouvoir partir de manière anticipée (...).

Le gouvernement doit entendre la contestation d'aujourd'hui et retirer son projet ! »



## Déclaration commune des syndicats Force ouvrière et CGT des agents territoriaux d'Auch

« Le 16 juin 2010, le ministre Woerth a rendu public le projet de gouvernement Sarkozy concernant les retraites (...).

Pour tous les salariés de ce pays, ce plan est inacceptable (...). Les syndicats Force ouvrière et CGT des fonctionnaires territoriaux de la mairie d'Auch, de la communauté de communes du Grand Auch et du CIAS du Grand Auch estiment que ce plan du gouvernement n'est ni amendable ni négociable.

Ils estiment, ensemble, que seul un appel unitaire à une grève interprofessionnelle pour exiger le retrait pur et simple du plan Sarkozy pourra faire reculer le gouvernement.

(Ils) appellent leurs confédérations pour qu'un tel appel unitaire soit lancé dans les plus brefs délais. Il y a urgence à agir, le projet Woerth sera mis en débat à l'Assemblée nationale dès le 7 septembre 2010. »

1910-2010, la retraite en dix épisodes

# 1. 1910. Le débat entre Guesde et Jaurès

Retracer l'histoire des retraites, c'est, nécessairement, suivre le cours de la lutte des classes depuis plus d'un siècle, de l'aube du mouvement ouvrier à la crise révolutionnaire de 1945 qui permit l'instauration de la Sécurité sociale, que les gouvernements et le patronat n'ont cessé de combattre, singulièrement depuis le traité de Maastricht (1992). Nous commençons cette série de dix épisodes par un rappel d'une loi qui, en 1910, voulait créer les « retraites ouvrières et paysannes ». C'était un régime par capitalisation, auquel la CGT d'alors s'opposa avec force (nous verrons comment dans notre prochain numéro), qualifiant ce système de « *retraite des morts* »... Le texte fit débat dans la SFIO (la section française de l'Internationale ouvrière, qui regroupait toutes les tendances politiques du mouvement ouvrier), et notamment entre Jules Guesde et Jean Jaurès. La loi de 1910 et le combat du mouvement ouvrier de l'époque fixèrent pour des décennies l'enjeu des retraites : répartition (c'est-à-dire solidarité ouvrière) contre capitalisation ; indépendance de classe contre association capital-travail.

Par Pierre Jeanneney

O n a coutume de dire que l'histoire se répète. C'est une illusion. Il y a un peu plus de cent ans était votée la loi du 5 avril 1910, restée dans l'histoire sous le nom de « loi sur les retraites ouvrières et paysannes ». Le rapprochement avec ce qui se passe aujourd'hui semble judicieux, mais la situation sociale n'est plus du tout la même. Paradoxalement, en 1910, la mise en place d'un régime de retraite n'est pas une revendication de la classe ouvrière, dont les priorités sont : durée de la journée de travail, conditions de travail et niveau de salaire. La III<sup>e</sup> République a mis en place une société qui, si elle n'est pas égalitaire avec ses rentiers et ses laborieux, donne l'impression d'une certaine égalité. Education populaire, syndicalisme, séparation de l'Église et de l'État en sont les étapes malgré la tare de la colonisation. Les hommes politiques se disent plus ou moins tous « de progrès »... Symbole des radicaux, Georges Clemenceau fut prudent au printemps 1871, même s'il soutint durant la répression les Communards jusqu'à obtenir leur amnistie. Dans l'affaire du Tonkin, il eut la peau de Jules Ferry. Ensuite, il forgea sa popularité en bâtissant son image de « Tigre » avec ses brigades, de champion de la sécurité, ce qui n'est pas sans nous rappeler quelqu'un. Arrivé « aux affaires », il n'hésite pas à infiltrer la CGT au moyen d'agents provocateurs pour lui permettre de faire intervenir l'armée afin de briser les grèves. Après son départ du gouvernement, il déclare sans vergogne : « *Il est nécessaire de mettre en place un ministère de la réparation sociale (...), un ministère d'humanité destiné à coordonner l'altruisme d'État (...), un ministère chargé de tout ce qui concerne les travailleurs.* » Hypocrisie quand tu nous tiens...

### Ceux qui dirigent et ceux qui transpirent

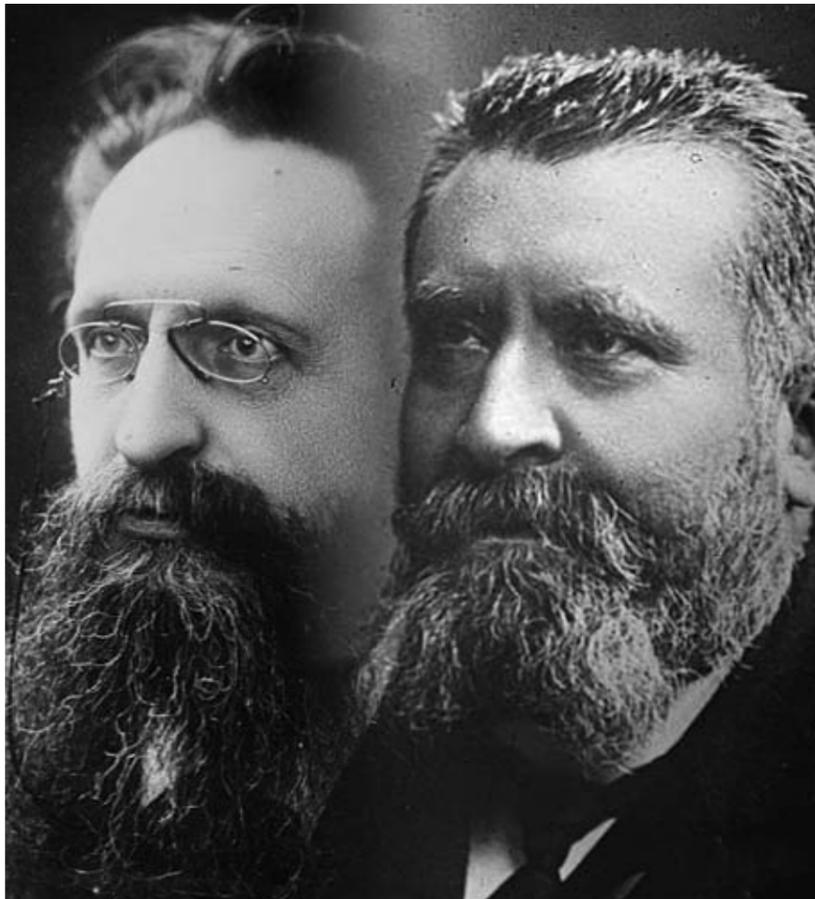
L'homme politique qui prépara et fit passer la loi est Léon Bourgeois, radical, chantre du solidarisme, défini selon Wikipédia comme « *la philosophie qui peut seule favoriser la construction d'une République de la main tendue contre le poing fermé* ». C'est un théoricien de la solidarité dans le cadre d'une société de castes : ceux qui dirigent et ceux qui transpirent. Les caractéristiques des retraites mises en place par la loi de 1910 sont les suivantes : retraite par capitalisation, car la belle époque est l'époque de la « rente » ; retraite gérée et garantie par la nation ; constituée de versements obligatoires et facultatifs des travailleurs, de contributions obligatoires versées par les employeurs et des allocations viagères de l'État, garant et financeur en distribuant chaque année des majorations légales bonifiant la rente ; retraite qui donne lieu à l'établissement d'un livret d'épargne propriété du travailleur, alimenté par un système de timbres mobiles représentant ses versements et les contributions de ses employeurs successifs (l'organisation patronale

de l'époque, favorable à la loi, avait refusé toute participation à la collecte des fonds, affirmant que ces tâches étaient du ressort de l'État) ; retraite dont le montant reste insuffisant pour les retraités. Si, du côté des radicaux, on constate le consensus, il n'en va pas de même du côté de la CGT et de la SFIO, et un grand débat s'engage entre tous les ténors socialistes. Qu'est-ce que la retraite ? Que signifie arrêt de toute activité ? A quel âge y a-t-on droit ? Qui devait payer et quand ? Qui devait en bénéficier ? Ce débat oppose Guesde, Lafargue et le courant des sociaux-démocrates révolutionnaires, qui ne veulent pas entendre parler de capitalisation, « *cheval de Troie des intérêts capitalistes* », et

qui, en plein accord avec les syndicalistes révolutionnaires tels Jouhaux, Monatte et Merrheim, dénoncent une supercherie du patronat destinée à gommer la lutte des classes, parlent d'une retraite pour les morts et réclament une véritable retraite basée sur la répartition. En face, Jean Jaurès et Edouard Vaillant défendent la loi, qu'ils considèrent être un premier pas et une concession du capitalisme aux travailleurs. Des analystes contemporains concluent : « *Bref, il ya un siècle, tout y était déjà !* »

### L'époque du « tout pour les mêmes »

C'est totalement faux. A l'époque, le patronat recherchait de toutes ses forces l'association capital-travail, avec l'image du patron « bon papa » avec ses ouvriers, qui, outre le travail, met à leur disposition un logement jusqu'à leur mort, des écoles, et aussi un système de prévoyance santé et de retraite. Il y a bien longtemps que le patronat a abandonné ce genre d'idées : aujourd'hui, c'est l'époque du « tout pour les mêmes », du « bosse et tais-toi », des délocalisations, du 15 % de rendement exigé par le capital, des Restos du cœur et des bientôt « dix millions de pauvres » en regard de quelques milliardaires. Les conditions de lutte des classes ne sont plus les mêmes. Jadis, le patronat donnait un « os à ronger » aux classes laborieuses ; aujourd'hui, les classes laborieuses sont devenues inutiles et « trop chères » ; il est donc nécessaire de leur reprendre cet « os à ronger » tout comme leur système de protection santé. Si l'on pouvait comprendre la position de Jaurès, force est de conclure que c'est Guesde qui avait raison en affirmant que la lutte des classes ne s'arrête jamais et qu'elle est toujours une question de rapport de force.



Les dirigeants socialistes Jules Guesde et Jean Jaurès.

### Eclairage

## Au XIX<sup>e</sup> siècle, les prémices de la protection vieillesse

La notion de retraite ne se pose pas au XIX<sup>e</sup> siècle comme de nos jours, où elle est un acquis social majeur pour tous. La raison en est simple : seul un nombre très faible de travailleurs atteint alors un âge nécessitant une compensation financière à la fin éventuelle de leur activité. Beaucoup sont morts avant. La question du « secours » concerne l'ouvrier bien plus souvent quand il est victime d'un accident, de la maladie ou de l'épuisement physique. Pour les institutions ouvrières de solidarité qui commencent à voir le jour, comme les premières mutuelles, s'il est prévu un versement pour la vieillesse, celui-ci est immédiatement effectué sur les cotisations prélevées : c'est l'origine de la répartition. Les patrons, qui disputent aux travailleurs la gestion de ces organismes leur ayant été souvent imposés par d'intenses batailles de classe, cherchent, eux, à épargner le montant des versements, à les « capitaliser ». Ces deux conceptions s'opposent très nettement dès l'origine des premiers grands régimes de retraite.

Les mineurs, l'une des corporations les plus avancées de la classe ouvrière (et vite l'une des plus fortement syndiquées), vont se battre par la grève et la manifestation — tout particulièrement dans le bassin de la Loire — pour exiger le contrôle des caisses et imposent aux patrons un compromis très âprement conquis : ce sera la loi de 1894, qui a marqué de façon indélébile toutes ces années de luttes du prolétariat minier. Même acharnement chez les cheminots. Leur grande grève de 1910 porte cette fois directement sur la question des retraites. Jaurès les soutient au Parlement avec toute la force de son éloquence. Ils gagnent. Comme chez les mineurs, ce sont des droits qui sont reconnus, actés dans la loi. Relevons encore l'action inlassable des Bourses du travail, qui incluent alors dans leurs « services » aux ouvriers la constitution et l'impulsion de caisses de retraite. Ainsi se forgent petit à petit les prémices de ce que sera plus tard ce formidable droit ouvrier de la Sécurité sociale de 1945 : celui aux prestations sociales accompagnant la vieillesse.

François PERICARD

### Repères

- 1930 : Premières prestations de protection des vieux travailleurs avec la fondation des Assurances sociales.
- 1945 : L'assurance vieillesse voit le jour avec la constitution de la Sécurité sociale.
- 1945 : Statut général de la fonction publique intégrant le Code des pensions civiles et militaires.
- 1982-1983 : La retraite à 60 ans.
- 1993-2003-2005 : Attaques successives contre les retraites.
- 2010 : Tentative de « réforme » destructrice du gouvernement Sarkozy.